

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Étant donné les observations qui ont été faites, nous allons passer à la troisième lecture du bill.

**Des voix:** D'accord.

**M. Lachance** propose: Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

### LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ L'ÉLARGISSEMENT DE LA COMPÉTENCE

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élargir la Commission canadienne du blé en une commission canadienne des grains chargée des principaux grains (le blé, l'avoine, l'orge, le lin, le seigle, la graine de colza, le maïs et le soya) qui relèveraient de la Commission et du système de quotas, et notamment de la commercialisation de toutes les céréales fourragères livrées aux éleveurs primaires du Canada.

—Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je présente cette motion à la Chambre aujourd'hui—je devrais peut-être dire que je présente encore une fois cette motion à la Chambre; en effet, nous avons déjà été saisis à certaines reprises d'une motion semblable parrainée par mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et d'autres députés de mon parti.

Toutes les régions du Canada sont aux prises avec des problèmes suscités par l'ère de progrès technique où nous vivons. Un de ces problèmes, et non le moindre, est celui de la commercialisation et de la distribution des céréales sur lequel porte d'ailleurs la motion. Sur la scène internationale, d'après les prévisions, la population mondiale aura doublé avant la fin du siècle. Il faut à tout prix régler le problème posé par l'essor démographique de la planète car même aujourd'hui, des millions d'hommes connaissent les affres de la faim.

La capacité de production alimentaire du Canada n'est pas exploitée pleinement. Même chez nous, la malnutrition et la pauvreté sont une réalité. Nous avons pourtant le grand avantage de pouvoir produire une quantité d'aliments très supérieure à nos besoins. Nous avons promis au monde d'être de nets exportateurs de denrées alimentaires, surtout de céréales. Nous avons développé l'économie agricole dans l'Ouest en partant du principe que nous allions alimenter en céréales les autres pays du monde. Nous savons qu'ils en ont besoin, et, par conséquent, il faudrait envisager la mise sur pied d'un réseau international de distribution qui permettra d'atténuer quelque peu la menace croissante de famine.

Au cours de l'année écoulée, on s'est servi de l'alimentation, notamment des céréales, comme d'une arme politique. Tant l'opposition officielle, quand elle était au pouvoir, que l'actuel

### Commission canadienne du blé

gouvernement ont plié devant la puissance politique des États-Unis et ont accepté de mettre l'embargo sur les céréales expédiées en Union soviétique. D'après moi, et bon nombre des collègues de mon parti partagent cet avis, il ne faudrait jamais transformer la question alimentaire en arme politique dont on se servirait pour menacer un autre pays. Notre parti avait adopté cette politique sur l'initiative de l'ancien député de Saskatoon-Biggard, M. Alf Gleave. Je suis fier d'appuyer la motion. Je reproche au gouvernement d'avoir mis huit mois à comprendre que cet embargo nuisait à notre réputation d'exportateur de céréales. L'embargo alimentaire n'atteint que les pauvres et les affamés et n'engendre qu'animosité entre pays.

● (1710)

Les produits alimentaires ne doivent servir que d'instruments de paix. Le Canada, exportateur net de produits alimentaires, doit comprendre l'obligation morale que cela lui crée de participer à l'alimentation des populations mondiales, dans les limites d'une exploitation rationnelle du sol. La mise en place d'un réseau efficace de commercialisation et de distribution nous aidera à nous acquitter de cette obligation.

La motion à l'étude porte sur une branche de la distribution alimentaire appelée commercialisation des grains. J'ai grandi dans une exploitation agricole du nord de la Saskatchewan, dans les années 1920 et 1930, et à cette époque le fléau des agriculteurs, et surtout des petits producteurs, c'était la spéculation débridée que pratiquaient les membres de la Bourse des grains de Winnipeg sur le blé et les autres céréales. Cette spéculation avait pour effet pur et simple de voler l'agriculteur.

Je n'ai pas oublié que mon père vendait le blé \$1 le boisseau à l'automne, époque où il était sans argent donc contraint de vendre, mais que les prix montaient à \$2 le boisseau au printemps, quand mon père n'avait plus de grain à vendre. Pour cette raison mon père ne touchait que \$1 le boisseau sur le capital investi, qui était la terre et son dur labeur. Certains de diront que c'était suffisant, en tout cas mon père vendait sous la contrainte. En résumé, le grain entrait dans le circuit à \$1 le boisseau. A cette époque, le transport et la manutention coûtaient très peu. Donc le reste de cet argent allait ailleurs, à quelqu'un qui n'avait fourni ni travail, ni capitaux, ni terrain ni aucun autre facteur productif. Et souvent celui-là ne risquait même pas son argent propre, parce qu'il achetait sur acompte, et qu'il n'avait pas à posséder le grain sur lequel il faisait son argent.

C'est d'ailleurs à cause de cette spéculation qu'on a décidé de créer la première Commission canadienne du blé. Toutefois, la motion dont nous sommes saisis ne s'attaque pas surtout à la spéculation, elle vise plutôt à démontrer la nécessité d'avoir un régime stable de vente dirigée. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre d'État (Commission canadienne du blé), le sénateur Argue, se sont fréquemment prononcés sans ambages en faveur de la vente dirigée. La plupart des agriculteurs, tout comme le Nouveau parti démocratique, souscrivent entièrement à ce point de vue. Mais il nous semble que le gouvernement hésite à passer des paroles aux actes. Le ministre de l'Agriculture semble tergiverser. Il se déclare par exemple en faveur de la vente dirigée des céréales, mais il hésite à appuyer la proposition voulant que toutes les céréales fourragères soient replacées sous l'autorité de la Commission canadienne du blé.